



Office de la consommation

Qualité et distribution de l'eau

Chemin des Boveresses 155
CH - 1066 Epalinges

A tous les distributeurs d'eau potable du
canton de Vaud

Epalinges, le 07.10.2022

Les distributeurs d'eau potable et pour la défense incendie doivent se préparer à une probable pénurie d'électricité pour cet hiver

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Messieurs les Présidents d'Entités de distribution d'eau,
Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement des deux courriers qui ont été adressés par le Conseil d'Etat à l'ensemble des communes vaudoises en dates du 29 août et 28 septembre dernier, nous vous transmettons des informations complémentaires concernant la thématique des réseaux d'eau potable et pour la défense incendie dont vous avez la charge, que se soit en tant que distributeur d'eau en gros à vos membres ou au détail à vos abonnés. Par courrier séparé, nos collègues de la Direction générale de l'environnement en charge de l'évacuation et de l'épuration des eaux s'adressent également aux entités effectuant les deux tâches.

1. Rappel des mesures OSTRAL

Les mesures OSTRAL (Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, commission spéciale qui dépend de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique du pays (AEP) prévoient 4 niveaux de gestion réglementée de la consommation électrique : 1.) appel général à économiser l'électricité 2.) restrictions de consommation pour certains usages 3.) contingentement des gros consommateurs > 100'000 kWh/an 4.) délestage du réseau électrique.

A l'heure actuelle, la situation du délestage (coupure planifiée de l'alimentation électrique sur 4h et retour ensuite du courant sur 8h ou sur 4h en fonction de la situation) semble être le scénario critique qui devra être géré par les distributeurs d'eau.

2. Rappel de l'OAP

En vertu de l'ordonnance fédérale sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave (OAP), vous devez prendre les mesures nécessaires pour éviter une pénurie grave. Ces mesures sont décrites dans votre Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE), en particulier dans le chapitre décrivant le scénario de la panne générale d'électricité.

3. Impacts et résilience des réseaux d'eau

En cas de délestage du réseau électrique, les installations de pompages, de traitements et de télégestion sont immédiatement hors service. Les réservoirs assurent alors l'alimentation en eau du réseau de façon gravitaire pour autant que leur niveau de remplissage soit suffisant. Les secteurs alimentés par des surpresseurs sont quant à eux directement privés d'eau. Lorsque le courant revient après les 4 heures de coupure planifiée, les installations se remettent en route pour remplir à nouveau les réservoirs avant la prochaine phase de délestage. Toutefois, ces opérations de réenclenchement du réseau électrique ne sont pas sans risque et pourraient conduire à une surcharge du réseau électrique conduisant au blackout

(coupure non planifiée, d'une durée indéterminée). Celui-ci conduirait alors à de grandes difficultés d'approvisionnement en eau une fois les réservoirs vidés.

4. Outils à disposition des distributeurs d'eau

Nous avons élaboré en collaboration avec l'ECA une checklist destinée à vous aider à vous préparer en vue de cette crise. De même, un fichier excel a été préparé en collaboration avec la DGE-Direction de l'énergie pour vous aider à fixer les objectifs minimaux de continuité des activités et à déterminer vos consommations électriques et en carburant pour des groupes électrogènes. Ce fichier peut être adapté à votre situation spécifique si vous le souhaitez. Une liste de questions / réponses (FAQ) est également en cours d'élaboration et sera étoffée au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Toutes ces informations sont ou seront accessibles via la page www.vd.ch/penurie.

D'autre part, la Société suisse de l'industrie du gaz et de l'eau (SSIGE, branche faîtière de l'eau potable) organise un webinaire en français pour vous aider à vous préparer de manière systématique à la pénurie qui menace. Ce webinaire aura lieu **durant la matinée du vendredi 4 novembre prochain** et les informations pratiques pour y participer se trouveront sur la page www.ssige.ch/cours-et-colloques.

5. Séances d'information organisées dans les districts

Nous participerons à ces séances dont le planning vous a été transmis dans le courrier du Conseil d'Etat du 28 septembre dernier (figure également sur la page web www.vd.ch/penurie) afin de répondre à vos questions.

6. Questionnaire à remplir par les distributeurs d'eau

Afin que nous puissions avoir une bonne vision de l'état de préparation de vos réseaux à faire face à cette crise, **nous vous demandons de bien vouloir remplir, dès que possible, mais au plus tard pour le 10 novembre 2022 le fichier excel "Formulaire d'information" disponible lui aussi depuis la page www.vd.ch/penurie. Ce formulaire est à retourner par mail à info.conso@vd.ch avec comme objet du mail : *Formulaire pénurie électricité*.**

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Messieurs les Présidents d'Entités de distribution d'eau, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.



**Responsable Distribution de l'eau
Christian Hoenger**

REMARQUE

Courrier adressé à tous les distributeurs d'eau